



FOOT LYON RHÔNE

PV 373 DU JEUDI 1ER FEVRIER 2018

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 29 janvier 2018

Secrétaire Général : François LOPEZ - Secrétaire Général Adjoint : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

➡ NOS PEINES

Pascal PARENT Président du District de Lyon et du Rhône de Football et Membre du COMEX de la FFF, les élus du Comité Directeur, les Membres des Commissions et les Salariés présentent leurs sincères condoléances à Madame Sandrine BORNE Membre de Commission des Règlements pour le décès de son papa.

➡ REMERCIEMENTS

La Famille LOMBARD remercie les personnes du District de Lyon et du Rhône de Football pour les témoignages apportés lors du décès de Madame Graziella LOMBARD.

➡ PROMPTS RETABLISSEMENTS

Les Membres du CD, les Membres des Commissions, les salariés du District de Lyon et du Rhône pensent et souhaitent un prompt rétablissement à leur ami Michel BLANCHARD – membre élu du Comité Directeur et Trésorier Général en espérant le revoir bientôt parmi eux.

➡ MEDAILLES 2017/2018

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les clubs et les présidents des Commissions du DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL sont invités à demander une récompense (médailles) pour un de leurs dirigeants pour la saison 2017/2018. Le candidat doit avoir au moins 10 années au service du football. Pour cela les clubs et commissions doivent compléter le formulaire (Proposition de récompense) qui se trouve en fin de PV et téléchargeable sur le site internet du DISTRICT DE LYON ET DU RHONE et le retourner au DISTRICT avant le **lundi 19 février 2018 dernier délai**.

Réception des demandes de médailles du DLR par les clubs :

AS CONFLUENCE

SO GIVORS

FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

MDA FOOT CHASSELAY

➡ ANNUAIRES 2017/2018

Les clubs peuvent récupérer leurs annuaires auprès de leur groupement respectif ou pour les clubs Foot Entreprise, Foot Loisir et FUTSAL auprès de leur Commission respective.

➡ APPEL DISCIPLINAIRE

AFFAIRE AD 07 : Le Bureau du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en vertu de l'article 5-4.1.3 du Règlement Disciplinaire fait appel de la décision prise par la Commission de Discipline de STADE AMPLEPUSIEN contre la Commission de Discipline : U15 Coupe de Lyon et du Rhône de Football du 13/01/18 – US LOIRE SUR RHONE // STADE AMPLEPUSIEN